



En 2019 : 1 série internationale ou championnat et 7 séries nationales ou championnats

En 2023 : 2 séries internationales ou championnat et 8 séries nationales ou championnats

**Éligibilité pour 2023**

**Le rallye International**

**European Rally Trophy Pilotes et Copilotes**



Trophée Michelin Alps

**MICHELIN**  
**TROPHÉE ALPS**

**Le 44° rallye National**

Championnat de France des Rallyes de 2° Division Pilotes et Copilotes



Coupe de France des Rallyes Coefficient 4 Pilotes et Copilotes



## Trophée Michelin Rallye Tour



Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes Rallyes Pilotes et Copilotes



### **Le 14° rallye véhicule historique de compétition (VHC)**

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Coupe de France VHC coeff 2 Pilotes et Copilotes

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes Rallyes VHC  
Trophée des Véhicules Historiques de Compétition Pilotes et Copilotes

### **Le 1° rallye véhicule historique de régularité sportive (VHRS)**

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

### **Le 1° rallye véhicule moderne de régularité sportive (VMRS)**

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construite après le 31 décembre 1996.
- LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construite après le 31 décembre 1996.
- ENRS - voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française, de moins de 25 ans construite après le 31 décembre 1996.

et

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes des Commissaires et des Chronométrateurs (Commissaires B et C, Commissaires A Chef de Poste, Chronométrateurs C)

+

Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes des Directeurs de Course et Commissaires Sportifs (y compris stagiaires)

